

DÉBAT PUBLIC SUR LE

PROJET D'ACCÉLÉRATION DE LA MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA

(ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE) RN79/RN70/RN80
ENTRE MONTMARSAULT ET MÂCON/CHALON-SUR-SAÔNE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE DES TERRITOIRES TRAVERSÉS PAR LA RCEA DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Les études agricoles ont été réalisées en vue d'une étude de l'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA par concession sur les périmètres suivants : de Montmarault à Mâcon (RN79) et de Paray-le-Monial à Ciry-le-Noble (RN70).



DIRECTION REGIONALE DE
L'EQUIPEMENT AUVERGNE
SERVICE DE MAITRISE D'OUVRAGE

CENTRE D'ETUDES TECHNIQUES
DE L'EQUIPEMENT
DE LYON

PRESENTATION GENERALE
DE L'AGRICULTURE DES TERRITOIRES
TRAVERSES PAR LA R.C.E.A.
DANS LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER

(ENTRE L'ÉCHANGEUR AVEC A71 ET LA LIMITE DU
DÉPARTEMENT DE SAÔNE ET LOIRE)

CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE L'ALLIER

JUIN 2009

SOMMAIRE

- ☒ Un territoire essentiellement valorisé par l'agriculture
- ☒ Potentialités agronomiques et orientation technique des exploitations agricoles

Trois entités distinctes :

- ↳ Bocage Bourbonnais
- ↳ Val d'Allier
- ↳ Sologne Bourbonnaise

- ☒ Les structures d'exploitation agricole : un agrandissement marqué des surfaces d'exploitation depuis 20 ans
- ☒ L'occupation du sol : une prédominance des surfaces fourragères, une présence marquée des cultures céréalières dans la vallée de l'Allier
- ☒ Une population agricole en forte diminution
- ☒ Les circulations agricoles : elles dépendent des systèmes de production dominants et de la localisation des établissements de livraison et d'approvisionnement agricoles
- ☒ Agriculture et environnement : des enjeux forts sur l'itinéraire traversé par la RCEA, tant en terme de qualité de l'eau que de préservation de la biodiversité.

Un territoire essentiellement valorisé par l'agriculture.

Dans le département de l'Allier, entre son raccordement à l'autoroute A71 et la limite du département de Saône et Loire, la Route Centre Europe Atlantique parcourt 90 km d'ouest en est.

Sur ce linéaire, elle intercepte le territoire de 21 communes dont 4 ne sont qu'effleurées (repérées par (*) dans la liste suivante).

Montmarault	Besson	Dompierre s/Besbre
Sazeret	Chemilly	Diou
Deux-Chaises	Toulon s/Allier	Pierrefitte s/Loire
Le Montet	Bessay s/Allier (*)	Saligny s/Roudon (*)
Tronget	Neuilly le Réal (*)	Coulanges
Cressanges	Montbeugny	Molinet
Bresnay (*)	Thiel s/Acolin	Chassenard

L'agriculture marque fortement le territoire traversé par la R.C.E.A..

Les surfaces agricoles couvrent globalement les trois quarts du territoire des 21 communes concernées.

	Sur les 21 communes interceptées par la RCEA	Dans l'Allier
Surfaces agricoles	72 %	67 %
Surfaces boisées	13 %	22 %
Autres surfaces (eau, landes et surfaces artificialisées)	15 %	11 %

Sources : RGA 2000 et IFN 2000

La part de surfaces consacrées à l'agriculture est moins importante dans trois communes :

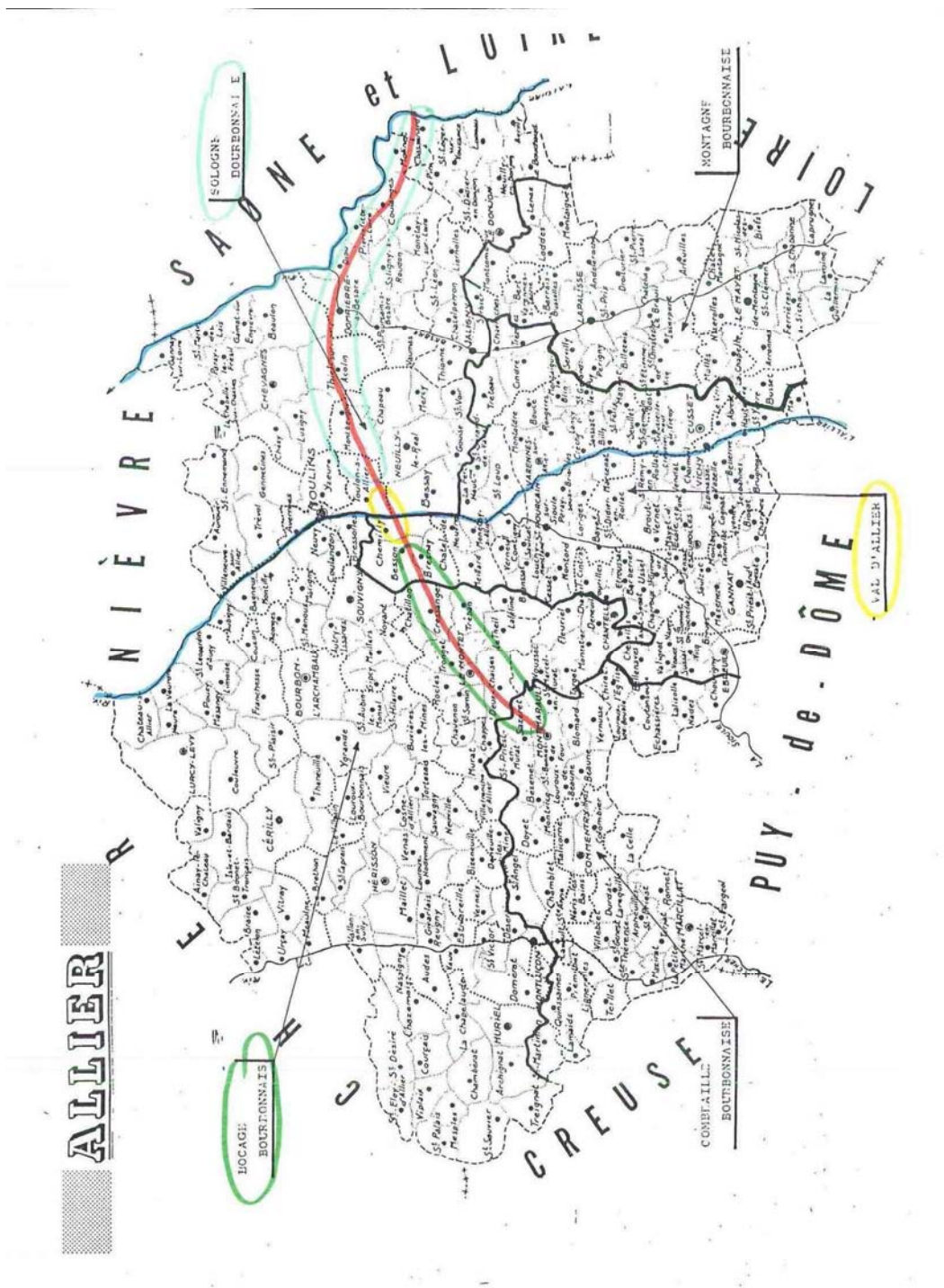
- LE MONTET** : le cas est particulier. Il s'agit d'une commune de petite superficie (177 hectares), dans laquelle la surface occupée par le bourg représente du coup un pourcentage important du territoire.
- NEUILLY LE REAL** et **MONTBEUGNY** : ces deux communes au cœur de la Sologne Bourbonnaise ont des taux de boisement important (respectivement 29 % et 39 %), d'où une part moindre des surfaces consacrées à l'agriculture.

Entre **TOULON S/ALLIER** et **MONTBEUGNY**, la R.C.E.A. traverse d'ailleurs sur plus de 4 km ces bois caractéristiques de la Sologne Bourbonnaise.

Potentialités agronomiques et orientation technique des exploitations agricoles.

De MONTMARIAULT à la limite du département de Saône-et-Loire, la R.C.E.A. traverse successivement trois entités agricoles et paysagères distinctes :

- 1/ Le Bocage Bourbonnais (de MONTMARIAULT à BESSON)
- 2/ Le Val d'Allier (de BESSON à TOULON S/ALLIER)
- 3/ La Sologne Bourbonnaise (de TOULON S/ALLIER à CHASSENARD).



1/ Le Bocage Bourbonnais : une région marquée par l'élevage

En traversant ce territoire, la route offre de vastes perspectives sur un bocage très entretenu : les parcelles sont entourées de haies basses ponctuées d'arbres de haut jet et les prairies dominent largement.

Ce paysage est le reflet d'une agriculture essentiellement marquée par l'élevage herbager spécialisé dans la production de bovins de race charolaise et d'agneaux de boucherie. Sont également présents quelques petits bassins laitiers et des îlots de cultures céréalières essentiellement destinées à l'alimentation des animaux élevés sur place.

Dans la petite région « Bocage Bourbonnais »

	1979	1988	2000
Surface Fourragère Principale/SAU	82 %	84 %	80 %
Céréales à paille + maïs grain + oléagineux /SAU	16 %	15 %	17 %

Source : RGA 2000

80 % des surfaces sont consacrés à la production de fourrages destinés au troupeau.

Dans la petite région « Bocage Bourbonnais :

	1979	1988	2000
Total bovins	176 753	180 280	204 187
% d'exploitations ayant des bovins	70 %	65 %	62 %
Total ovins	258 114	258 567	175 647

Source RGA 2000

Les deux tiers des exploitations pratiquent l'élevage bovin. Le nombre total de bovins continue d'augmenter alors que la production ovine recule.

IMPORTANCE DE L'ELEVAGE BOVIN CHAROLAIS



LE PAYSAGE DU BOCAGE BOURBONNAIS



Dans cette petite région agricole « Bocage Bourbonnais », l'industrie agro-alimentaire marque aussi fortement le territoire.

Elle est le révélateur du dynamisme agricole local.

Ainsi, dans le canton de Montmarault, à VILLEFRANCHE D'ALLIER, l'entreprise SOCOPA (production de viande de boucherie) est le pôle agro-alimentaire le plus important d'Auvergne. Localement, cette entreprise a un impact très fort sur l'emploi avec 830 salariés (source AGRESTE –Auvergne 2004).

2/ Le Val d'Allier : prédominance de la culture du maïs irrigué

La R.C.E.A. coupe perpendiculairement le couloir que représente la vallée de l'Allier.

Il y a là une rupture nette avec le paysage de bocage : les alluvions récentes de la rivière et la possibilité d'irriguer ont permis le développement des grandes cultures céréalières et en particulier du maïs. Les espaces perçus depuis la R.C.E.A. sont alors très largement ouverts. Quelques sièges d'exploitation avec leurs installations de stockage de céréales sont visibles depuis la route.

PREDOMINANCE DE LA CULTURE DU MAÏS IRRIGUE



Dans cette petite région Val d'Allier, sur le secteur de BESSON - CHEMILLY, on traverse également le vignoble de Saint-Pourçain-sur-Sioule. On se trouve là dans la partie la plus au nord de l'appellation A.O.C. qui couvre au total 600 hectares sur des terres de coteaux calcaires.

En petite région agricole « Val d'Allier »

	1979	1988	2000
Surface Fourragère Principale/SAU	55 %	52 %	46 %
Céréales à paille + maïs grain + oléagineux /SAU	42 %	44 %	48 %

Source RGA 2000

La part consacrée aux grandes cultures est nettement plus importante qu'en Bocage Bourbonnais. La place de l'élevage et des surfaces fourragères est moindre.

3/ La Sologne Bourbonnaise : une région historiquement tournée vers l'élevage où la culture céréalière a connu un fort développement

En quittant le Val d'Allier en direction de DIGOIN, on entre dans la région « Sologne Bourbonnaise », qui, historiquement, se rapproche de la Grande Sologne de la région Centre : sur des sols pauvres (sables et argiles du Bourbonnais), très sensibles à l'engorgement et présentant des pH acides, l'agriculture, encore marquée par une prédominance de l'élevage, côtoie des massifs boisés et de nombreux étangs entourés de zones humides.

Cette région a vécu depuis 20 à 30 ans une mutation agricole qui marque aujourd'hui le paysage : après d'importants travaux d'assainissement (drainage), la culture de céréales et de protéagineux s'est développée. Les mailles du bocage se sont élargies et fragmentées. De grandes parcelles céréalières sont apparues au cœur des pâturages.

LA SOLOGNE BOURBONNAISE, UNE REGION AGRICOLE EN MUTATION.



Quelques chiffres attestent de ces évolutions :

	1979	1988	2000
Superficie drainée par drains enterrés dans la petite région agricole Sologne Bourbonnaise	5 869 hectares	12 200 hectares	17 416 hectares

Source RGA 2000

La surface drainée a été multipliée par 3 en 20 ans. Elle représente 16 % de la SAU en 2000. Même si on ne dispose pas de chiffres précis au-delà de l'année 2000, on sait que ce pourcentage a continué de progresser ces dernières années.

	1979	1988	2000
Superficie irriguée dans la petite région agricole Sologne Bourbonnaise	330 hectares	1 125 hectares	4 030 hectares

Source RGA 2000

Dans cette région de sable sur argile, les sols sont à la fois sensibles à l'engorgement du fait de la couche d'argile à faible profondeur, mais aussi particulièrement séchant puisque les premiers horizons sont sableux. Ceci explique le recours à la fois au drainage et à l'irrigation, sur des parcelles en culture céréalière.

Alors que l'irrigation n'était quasiment pas pratiquée avant 1980, sur l'ensemble de la Sologne Bourbonnaise, ce sont près de 70 exploitations qui y ont recours en 2000, afin d'augmenter la sécurité en grande culture, et plus particulièrement en maïs.

Ce chiffre a d'ailleurs encore progressé ces 10 dernières années.

Sur la petite région « Sologne Bourbonnaise » :

	1979	1988	2000
Surface Fourragère Principale/SAU	78 %	78 %	73 %
Surface Toujours en Herbe/SAU	63 %	63 %	49 %
Céréales à paille + maïs grain + oléagineux /SAU	20 %	20 %	24 %

Source RGA 2000

Si la surface fourragère reste dominante, la part consacrée aux grandes cultures a augmenté depuis 30 ans.

A l'extrémité est du département de l'Allier, la R.C.E.A. franchit la Loire.

Bien qu'intégrée à la petite région agricole «Sologne Bourbonnaise », ce Val de Loire présente des caractéristiques paysagères et agricoles un peu différentes : à la traversée du lit du fleuve, sur la commune de CHASSENARD, au-delà des méandres de la Loire et des bancs de sable, on visualise très bien les grandes prairies ponctuées de saules. Il s'agit de prairies naturelles développées sur les limons déposés par le fleuve, de bonne qualité agronomique.

Appelées localement « prairies de chambon », elles sont très recherchées pour l'alimentation des troupeaux charolais (prés d'embouche).

Les structures d'exploitation agricole : un agrandissement marqué des surfaces d'exploitation depuis 20 ans

La surface moyenne des exploitations sur les 21 communes interceptées par la RCEA était de 78 hectares en 2000. Elle atteint 110 hectares si on ne prend en compte que les exploitations professionnelles * (Source RGA 2000).

Entre 1988 et 2000, cette surface a augmenté de 39 %. Cette tendance à l'agrandissement est générale dans le département de l'Allier. Même si on ne dispose pas de chiffres précis au-delà de l'année 2000, on sait que la surface moyenne des exploitations a encore augmenté, suivant globalement les évolutions départementales (+ 11 % dans l'Allier entre 2000 et 2005).

	1988	2000	2005
Surface moyenne des exploitations agricoles des 21 communes concernées	65 ha	78 ha	/
Surface moyenne des exploitations agricoles du département de l'Allier	48 ha	74 ha	82 ha

Sources : RGA 2000 et DDAF 03.

L'agrandissement des structures d'exploitation est directement lié à la diminution du nombre d'exploitations agricoles.

Sur la période 1988 - 2000 et sur les 21 communes interceptées par la RCEA, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 900 à 617, soit une baisse de 32 % comparable à celle observée dans le département de l'Allier (- 33 % sur la même période).

Cette évolution se poursuit d'ailleurs au-delà de l'année 2000 : baisse de 16 % du nombre d'exploitations dans le département de l'Allier entre 2000 et 2005.

* Exploitations dont le nombre d'unités de travail annuel est supérieur ou égal à 0.75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.

Les remboursements mis en œuvre dans les communes interceptées par la RCEA (source : DDAF 03) :

Commune	Type de remboursement et surface	Date de clôture
MONTMARAULT	Routier (A 71) - 748 ha	18/02/1985
SAZERET	Routier (A 71) - 251 ha Ordinaire - 1 637 ha Routier (RCEA) - 514 ha	25/04/1985 25/04/1985 08/02/1993
DEUX-CHAISES	Routier (RCEA) - 1 750 ha Ordinaire - 2 469 ha	10/03/1993 10/03/1993
LE MONTET	/	
TRONGET	Ordinaire - 2 906 ha	06/04/1991
CRESSANGES	/	
BRESNAY	Ordinaire - 1 320 ha	15/11/1961
BESSON	Ordinaire - 3 340 ha Routier (RCEA) avec extension Bresnay - 875 ha	21/11/1965 05/10/1978
CHEMILLY	Routier (RCEA) - 275 ha	20/04/1978
TOULON-SUR-ALLIER	Routier (RCEA) - 2 042 ha Routier (RN 7) - 482 ha Routier (RN 7)	09/04/1977 15/01/2002 En cours
BESSAY-SUR-ALLIER	Routier (RN 7) - 1 203 ha	14/09/2005
NEUILLY-LE-REAL	/	
MONTBEUGY	Routier (RCEA) - 662 ha	06/06/1979
THIEL-SUR-ACOLIN	Routier (RCEA) - 874 ha	16/11/1981
DOMPIERRE-SUR-BESBRE	Routier (RCEA) avec extension Diou - 1 872 ha	29/10/1996
DIOU	Routier (RCEA) - 690 ha Ordinaire - 610 ha	22/11/2000 22/11/2000
PIERREFITTE SUR LOIRE	Routier (RCEA) - 1 249 ha Ordinaire - 1 000 ha	30/01/2000 30/01/2000
SALIGNY-SUR-ROUDON	/	
COULANGES	Routier (RCEA) - 800 ha	07/01/2000
MOLINET	/	
CHASSENARD	/	

11 communes ont déjà fait l'objet d'un remembrement routier lié à la RCEA, à des époques différentes selon les périodes d'aménagement des différents tronçons de cette route.

- ↳ Entre 1977 et 1981 → BESSON, CHEMILLY, TOULON S/ALLIER, MONTBEUGNY et THIEL S/ACOLIN.
- ↳ En 1993 → SAZERET, DEUX-CHAISES
- ↳ Entre 1996 et 2000 → DOMPIERRE, DIOU, PIERREFITTE S/LOIRE, COULANGES.

Dans certains cas, ces remembrements routiers ont donné lieu, en même temps, à la mise en œuvre de remembrements complémentaires ordinaires sur tout ou partie du reste du territoire communal. C'est le cas sur les communes de DEUX-CHAISES, DIOU et PIERREFITTE S/LOIRE.

Les effets de ces différents remembrements sur les structures foncières sont d'autant plus perceptibles que les opérations ont été réalisées récemment.

Le morcellement est en général plus marqué dans les communes qui n'ont jamais été remembrées.

Ce phénomène est accentué dans le secteur de MOLINET/CHASSENARD où la proximité de DIGOIN entraîne une forte imbrication entre fonction résidentielle et occupation agricole du territoire.

Notons enfin que la commune de TOULON S/ALLIER est actuellement en cours de remembrement routier lié au projet RN 7. C'est là que se croisent les deux grands axes RN 7 et RCEA.

L'occupation du sol : une prédominance des surfaces fourragères, une présence marquée des cultures céréalières dans la Vallée de l'Allier.

Dans la quasi-totalité des communes traversées par la RCEA, les surfaces fourragères (essentiellement constituées de prairies) sont dominantes.

On retrouve nettement la distinction entre :

- ☒ **Le BOCAGE BOURBONNAIS** : sur les six communes rattachées à cette petite région agricole, le taux de surface fourragère par rapport à la SAU est toujours supérieur à 80 % ; Il a peu varié depuis 1988 (source RGA 2000). Les parcelles consacrées aux cultures céréalières sont très limitées et sont utilisées avant tout pour les besoins du troupeau.
- ☒ **Le VAL D'ALLIER** : entre BRESNAY et BESSAY-SUR-ALLIER, la part de SAU consacrée aux surfaces fourragères est moins importante qu'en Bocage Bourbonnais, en particulier sur les deux communes de TOULON-SUR-ALLIER et BESSAY-SUR-ALLIER où ce pourcentage est respectivement de 54 % et de 40 % (source RGA 2000) et où l'irrigation est largement pratiquée. La RCEA longe des parcelles irriguées. D'éventuels aménagements de la route peuvent donc affecter des réseaux (conduites d'eau, bouches d'arrosage) et modifier des systèmes en place (pivots, enrrouleurs ...)
- ☒ **La SOLOGNE BOURBONNAISE** : la part de SAU consacrée à la production de fourrages est intermédiaire entre celle du Bocage et celle du Val d'Allier. En général, dans les communes concernées, elle varie entre 50 et 75 % (source RGA 2000). Là encore, c'est l'élevage bovin charolais qui domine. Mais, contrairement au Bocage Bourbonnais, dans cette petite région agricole, la part de surfaces fourragères a eu tendance à diminuer depuis 1988. Au prix d'importants travaux d'amélioration foncière (drainage, irrigation), les cultures céréalières se sont développées. Là encore, au cas par cas, des réseaux d'irrigation peuvent être localisés en bordure de la RCEA.

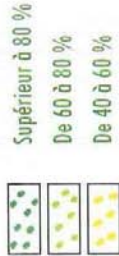
A l'extrémité est du département de l'Allier, sur les communes de MOLINET et CHASSENARD, les surfaces fourragères représentent à nouveau plus de 80 % de la SAU. A l'approche du cœur du bassin allaitant de CHAROLLES, la tradition d'élevage reste là très solidement ancrée.

Sur le territoire traversé par la RCEA, on rencontre également des cultures « particulières » :

- ☒ Des vignes en appellation Saint-Pourçain (A.O.C.), sur les communes de BRESNAY, BESSON et CHEMILLY ;
- ☒ Des céréales en contrat « qualité » (à confirmer lors de l'enquête qui sera conduite dans la deuxième phase d'étude auprès des agriculteurs).

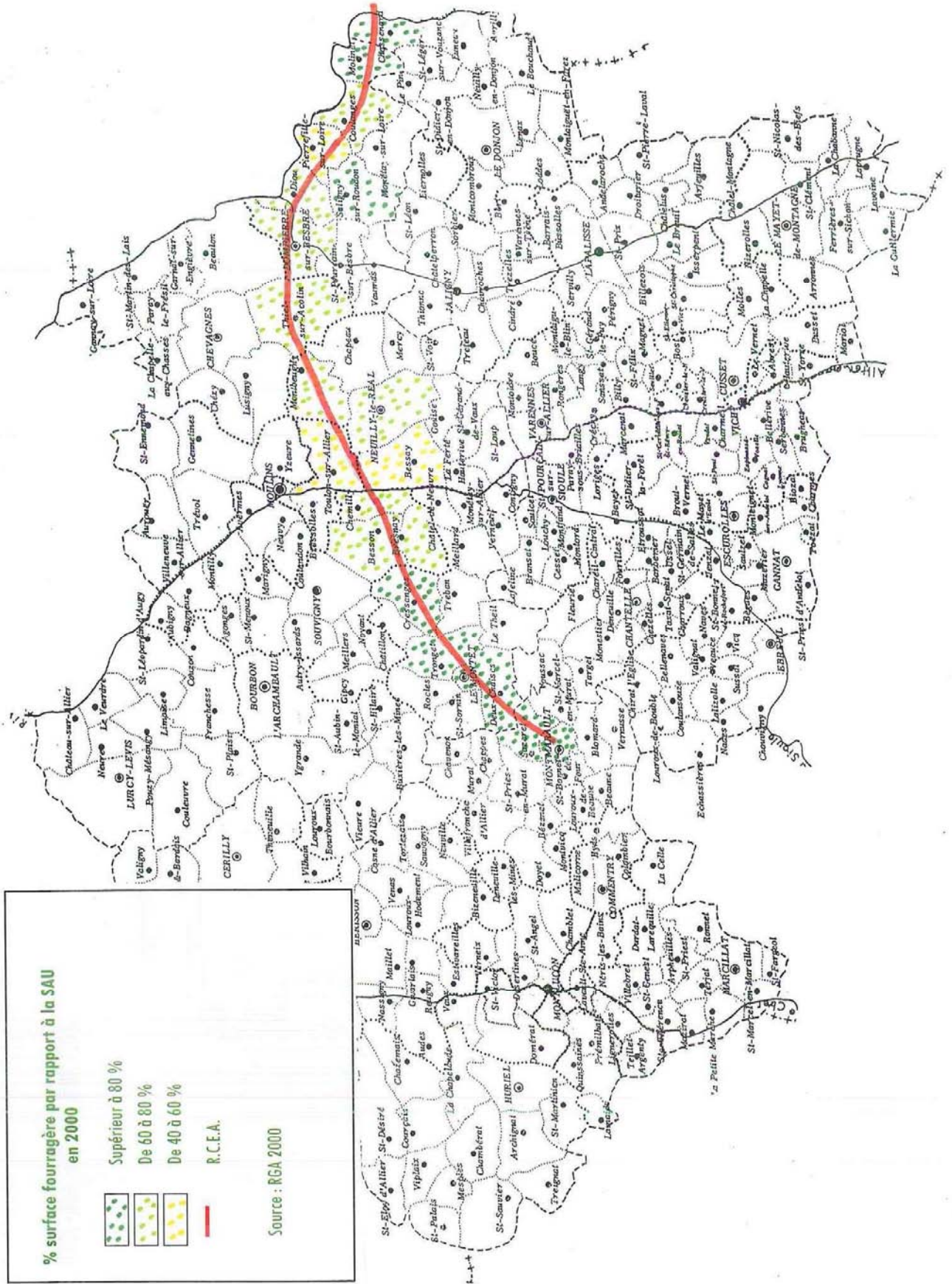
Les contrats qui lient les agriculteurs concernés aux organismes de commercialisation prévoient des distances d'éloignement par rapport aux grands axes de circulation pour les céréales produites dans ces filières.

**% surface fourragère par rapport à la SAU
en 2000**




R.C.F.A.

Source : RGA 2000



Une population agricole en forte diminution

	Nombre de chefs d'exploitations et de co-exploitants sur les 21 communes concernées	
1979	1 130	
1988	999	
2000	724	

- 1,3 % par an en moyenne
- 2,3 % par an en moyenne

Source RGA 2000

En 30 ans, le nombre de chefs d'exploitations et de co-exploitants a diminué de 36 % sur les 21 communes concernées.

Cette évolution suit la tendance générale observée dans le département de l'Allier (-38 % sur la même période) et s'est encore poursuivie ces dernières années.

La structure par âge

Âge des chefs d'exploitations et des co-exploitants	Sur les 21 communes concernées		Sur l'Allier
	En 2000	(en 1988)	En 2000
Moins de 40 ans	27 %	(31 %)	28 %
De 40 ans à moins de 55 ans	48 %	(31 %)	44 %
Plus de 55 ans	25 %	(38 %)	28 %

Source RGA 2000

La part d'exploitants agricoles âgés de plus de 55 ans en 2000 est plus faible sur les 21 communes concernées par la RCEA que sur l'ensemble du département.

De façon générale, une importante « vague » de départs en retraite était prévue autour des années 2003 à 2007 (arrivée en retraite de la génération du baby-boom).

Même si l'on ne dispose pas de chiffres récents, on peut donc supposer qu'après cette période de nombreux départs en retraite, la population agricole enregistre aujourd'hui un rajeunissement.

Les circulations agricoles

Elles dépendent des systèmes de production dominants et de la localisation des établissements de livraison et d'approvisionnements agricoles.

Les caractéristiques des déplacements agricoles (période et fréquence d'utilisation) sont liées au type de production dominant (élevage ou culture).

- ☒ Dans la partie centrale de la zone d'étude (secteur du « Val d'Allier ») : prédominance de la culture céréalière.

Les circulations agricoles se font sur toute l'année, depuis les labours d'automne pour implantation des cultures jusqu'aux récoltes de juillet (céréales à paille) à novembre (maïs), en passant par les périodes de semis, fertilisation et traitement.

Pour ce type d'activités agricoles, les véhicules utilisés sont de gabarit important : tracteurs et gros matériel attelé, moissonneuses.

Dans la zone du Val d'Allier traversée par la RCEA, c'est la culture du maïs irrigué qui domine. Les déplacements avec du matériel agricole se concentrent donc sur la période d'avril (semis) à novembre (récolte).

Le fonctionnement et la surveillance des réseaux d'irrigation occasionnent des circulations importantes en période d'été.

- ☒ A l'ouest (secteur du « Bocage Bourbonnais ») et à l'est (secteur de la « Sologne Bourbonnaise ») de la zone d'étude : prédominance des systèmes de polyculture-élevage.

Les circulations agricoles sont importantes car se cumulent les trafics nécessaires aux deux types de production.

Pour les cultures, on retrouve les cheminements décrits précédemment. S'y ajoutent les déplacements liés à l'élevage :

- pendant la période de pâturage qui s'étend en général de mars à novembre, la surveillance des animaux, le suivi de l'état des clôtures, l'apport éventuel de compléments alimentaires rendent nécessaires un passage quotidien sur les parcelles pacagées.
- pendant la période hivernale, les circulations sont moins fréquentes. Elles sont liées à l'entretien des clôtures, à la fertilisation et au traitement éventuel des prairies et se font donc avec tracteur et matériel attelé
- enfin, c'est en mai - juin, au moment des périodes de coupe d'herbe pour foin ou ensilage que le trafic agricole est le plus dense. Chaque exploitant effectue alors plusieurs passages dans une même journée, avec des engins de gros gabarit.

Les voies de circulations agricoles sont utilisées pour :

- ☒ la desserte des parcelles, depuis les sièges d'exploitation. Les trafics sont d'autant plus importants que le parcellaire est morcelé.
- ☒ les trajets vers les établissements de livraison ou d'approvisionnement (coopératives ou négociants). Ils interviennent toute l'année. Ils se font dans certains cas en voiture, mais aussi avec du matériel agricole :
 - ➔ au moment des moissons pour les exploitants livrant des céréales ;
 - ➔ toute l'année pour les gros approvisionnements (aliments, engrais, produits de traitement, ...).

La présence de ces établissements entraîne un trafic d'autant plus important qu'il concerne aussi des exploitants agricoles qui viennent de communes plus éloignées.

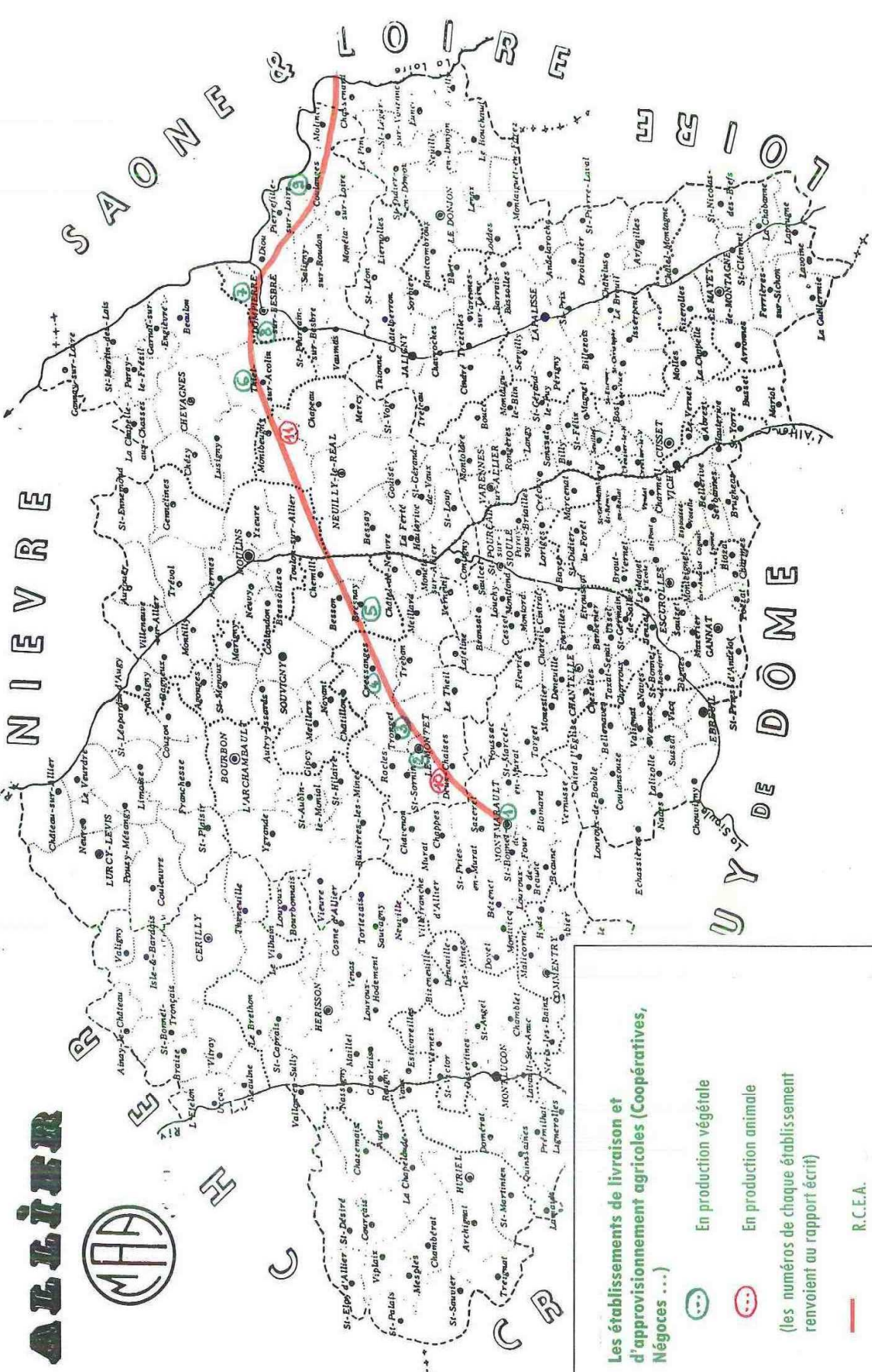
Ces établissements de livraison ou d'approvisionnement, tant en production animale qu'en production végétale, forment un réseau dense dans les communes traversées par la RCEA (voir carte).

En production végétale :

- ① SICA du Bocage Bourbonnais (SICABB) à Montmarault
- ② Etablissements JEUDY (négociant) au Montet
- ③ Coopérative Agricole du Val d'Allier (COOPAVAL) à Tronget
- ④ Coopérative Agricole de Cressanges
- ⑤ Coopérative Agricole du Val d'Allier (COOPAVAL) à Bresnay
- ⑥ Coopérative Agricole de Thiel-sur-Acolin
- ⑦ Etablissements DESCREAU (négociant) à Dompierre-sur-Besbre
- ⑧ Coopérative Agricole Céréales Approvisionnement (COOPACA) à Dompierre-sur-Besbre
- ⑨ Etablissements DESCREAU (négociant) à Coulanges

En production animale :



- ⑩ SCA de Longeville à Deux-Chaises (atelier d'engraissement de bovins)
- ⑪ SICA des GIE du Bourbonnais (SICAGIEB) à Montbeugny




ALLIER



Les établissements de livraison et d'approvisionnement agricoles (Coopératives, Négoces ...)

-  En production végétale
-  En production animale

(les numéros de chaque établissement renvoient au rapport écrit)

 R.C.E.A.

Agriculture et environnement : des enjeux forts sur l'itinéraire traversé par la RCEA, tant en terme de qualité de l'eau que de préservation de la biodiversité

1/ La qualité de l'eau

Dans la zone traversée par la RCEA, les secteurs de la Vallée de l'Allier et de la Vallée de la Loire sont plus particulièrement sensibles à la problématique relative à la qualité de l'eau.

Ainsi, sur le plan réglementaire, les communes de BRESNAY, BESSON, CHEMILLY, TOULON S/ALLIER, BESSAY S/ALLIER (Val d'Allier), ainsi que DOMPIERRE S/BESBRE, DIOU, PIERREFITTE S/LOIRE, COULANGES, MOLINET et CHASSENARD (Val de Loire) sont classées « zone vulnérable » suite à la mise en place de la directive nitrates il y a une quinzaine d'années.

En conséquence, les agriculteurs dans cette zone doivent mettre en œuvre un programme d'actions pour limiter les risques de pollution des eaux par les nitrates. Ils doivent en particulier respecter des prescriptions relatives :

- ↳ aux doses d'azote apportées
- ↳ au fractionnement des apports
- ↳ aux dates d'épandage
- ↳ aux stockages des effluents
- ↳ à la gestion des terres en période d'interculture
- ↳ au raisonnement de l'irrigation.

Toutes leurs pratiques de fertilisation azotée doivent être enregistrées sur un document écrit.

☒ Trois communes sont concernées par la présence de points de captage d'eau potable : chacun de ces points de prélèvements d'eau s'accompagne de périmètres de protection dans lesquels les agriculteurs doivent respecter des prescriptions garantissant la qualité de l'eau (raisonnement de la fertilisation, des épandages organiques, absence de stockage de produits susceptibles d'altérer la qualité de l'eau, ...).

- ↳ TOULON S/ALLIER ET BESSAY S/ALLIER ⇒ captages de l'Hirondelle en bord d'Allier
Les installations de pompage sont situées à proximité immédiate de la RCEA. La route traverse le périmètre de protection rapprochée.
- ↳ DOMPIERRE S/BESBRE ⇒ captages de Port Saint Aubin en bord de Loire
⇒ captage du Champbonnet en Val de Besbre.
- ↳ COULANGES ⇒ Captages des Monins en bord de Loire.

Dans ces trois derniers cas, les points de pompage et leurs périmètres de protection sont relativement éloignés de la RCEA.

2/ Biodiversité et paysage

Différents zonages de protection du patrimoine biologique concernent les communes interceptées par la RCEA, essentiellement dans les secteurs :

Vallée de l'Allier :

- ☒ La réserve naturelle du Val d'Allier est traversée par la RCEA sur les communes de CHEMILLY, TOULON S/ALLIER et BESSAY S/ALLIER.

Cet outil de protection réglementaire a été mis en place en 1993. Dans le territoire concerné, certains agriculteurs valorisent par pâturage des lots du Domaine Public Fluvial.

- ☒ Le site Natura 2000 du « Val d'Allier Nord » est retenu au titre de la directive « habitats ». Sont plus particulièrement repérés dans ce site les milieux liés à la divagation naturelle de la rivière : grèves, méandres, bras morts, pelouses, landes arbustives et forêts alluviales.

Le site Natura 2000 du « Val d'Allier Bourbonnais » retenu au titre de la directive « oiseaux » se superpose au précédent. Il s'étend plus largement dans la vallée alluviale.

Ces deux sites sont coupés par la RCEA à CHEMILLY, TOULON S/ALLIER et BESSAY S/ALLIER.

Ils sont dotés d'un document d'objectifs qui définit les actions de gestion à mettre en œuvre localement. En matière agricole, plusieurs agriculteurs se sont engagés depuis 2008, au travers de contrats, à respecter des mesures agri-environnementales. En contrepartie du respect d'un cahier des charges, ils perçoivent alors un encouragement financier pour une durée de cinq ans.

Vallée de la Loire

- ☒ Deux sites Natura 2000 ont été désignés dans ce secteur :

- ➔ La « Vallée alluviale de la Loire », au titre de la directive « habitats ».
- ➔ Le « Val de Loire d'Iguerande à Decize », au titre de la directive « oiseaux ».

Comme pour le secteur du Val d'Allier, le site Natura 2000 directive « oiseaux » s'étend plus largement dans le lit majeur du fleuve, alors que le site directive « habitats » reste plus près de la Loire.

La RCEA coupe ces deux sites sur la commune de CHASSENARD, au franchissement de la Loire.

Ces deux sites ont aussi un document d'objectifs définissant les modes de gestion appropriés. Des agriculteurs sont engagés depuis le printemps 2009 dans des mesures agri-environnementales.

Sologne Bourbonnaise

☒ Il existe deux sites Natura 2000 dans ce secteur de la Sologne Bourbonnaise traversé par la RCEA.

↳ Les « étangs de Sologne Bourbonnaise », retenus au titre de la directive « habitats »

5 étangs de ce site sont sur des communes interceptées par la RCEA : l'étang Billard et l'étang de la Fin à THIEL S/ACOLIN, l'étang des Vernes, les étangs du Champbon et de Chantalouette et l'étang Picuze à DOMPIERRE S/BESBRE.

Les deux étangs les plus proches de la RCEA sont l'étang Billard (à environ 500 m) et l'étang des Vernes (à environ 1 km).

Sur ce site doté d'un document d'objectif en cours d'actualisation, des mesures de gestion contractuelles sont mises en œuvre par des agriculteurs autour de l'étang du Chambon et de l'étang Picuze, pour le maintien de pratiques favorables à la diversité biologique.

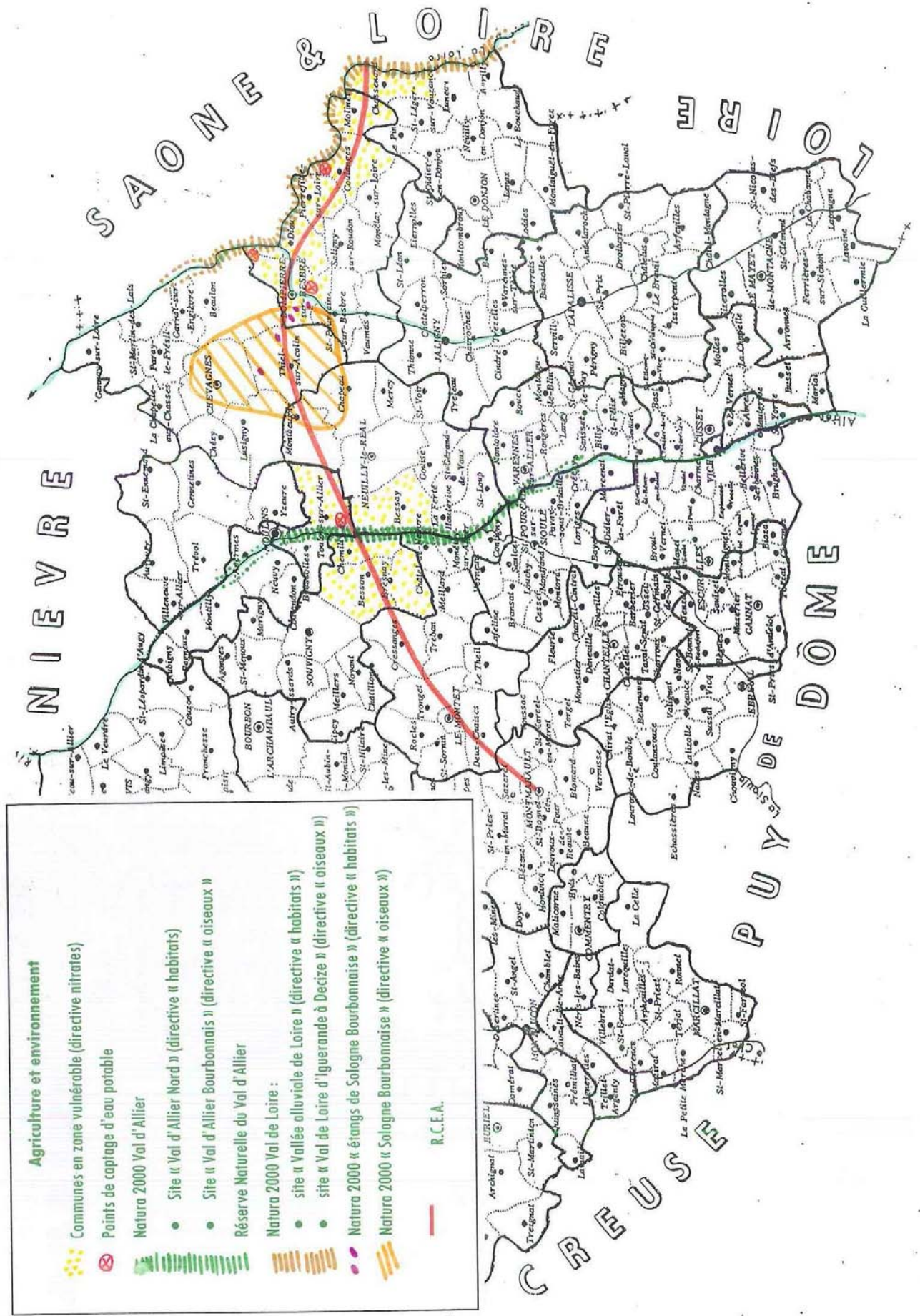
↳ La « Sologne Bourbonnaise », retenue au titre de la directive « oiseaux »

La RCEA traverse ce site de part en part sur les communes de MONTBEUGNY, THIEL S/ACOLIN et DOMPIERRE S/BESBRE ;

Sur ce site, le document d'objectifs qui doit définir les mesures de gestion adaptées est en cours d'élaboration. Aucun agriculteur n'a donc souscrit d'engagement jusqu'à présent.

Sur le secteur du Bocage Bourbonnais, il n'existe pas d'outils particuliers de protection de l'environnement.

Malgré tout, cette zone agricole présente un bocage bien préservé et très entretenu, qui constitue un atout incontestable en terme d'image et contribue au maintien d'une faune très diversifiée (gibier, petits mammifères, oiseaux, insectes ...).



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Auvergne
7, rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tel : 04 73 43 16 00
Fax : 04 73 34 37 47

www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr